Dans un village du Val-d'Oise, une haie contre les inondations

Dans la petite commune de Chennevières-lès-Louvres, il a fallu trois ans pour planter une haie protégeant les abords du village du risque de ruissellement.

Un risque de plus en plus important avec le réchauffement climatique et dont s'emparent peu à peu les collectivités.

Chennevières-lès-Louvres (Val-d'Oise)
De notre envoyée spéciale

Que peut un village, face aux inondations ? Dans cette ruelle à la sortie du village de Chennevières-lès-Louvres, dans le Val-d'Oise, se dresse un petit lotissement : quelques maisons, un cimetière et, en face, des champs à perte de vue qui encadrent ce village planté dans une vaste plaine agricole. En 2018, lors de pluies diluviennes, l'eau a dévalé des terres pour se déverser sur la chaussée. Sur quelques mètres de voirie, le niveau est monté de plusieurs dizaines de centimètres, avant de redescendre.

L'épisode, exceptionnel, n'a pas provoqué de dégât mais a marqué les esprits. *« L'eau est arrivée jusqu'au cimetière,* se souvient Christophe Lanier, responsable des services techniques du Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne (Siah). *Elle a également frôlé quelques habitations. »* Les leçons ont été tirées : en 2023, un talus a été dressé aux abords du champ et une haie de quarante mètres de long plantée à l'initiative du Siah.

Les jeunes arbres n'ont rien de spectaculaire. Mais leur originalité est d'avoir été plantés par la collectivité, à la fois sur du domaine public et des terres agricoles privées. Ce qui a déjà montré de premiers signes d'efficacité, relève Christophe Lanier : *« En mai 2023, le village a connu un épisode de pluie semblable à celui de 2018. Cette fois, ni le cimetière ni la voirie n'ont été inondés. »* Même si face à un épisode d'ampleur, son effet sera limité. *« À cette échelle, l'enjeu est surtout de ralentir l'eau et d'empêcher qu'elle ne se charge en boue »,* poursuit-il.

Mise en place il y a trois ans, la haie de la rue Émilie-Boisseau, à Chennevières-lès-Louvres, permet à l'eau de s'infiltrer dans le sol, au lieu de déborder sur la voie. *Station d'Epuration Bernard Cholin*

Parlons écologie

De nombreuses études et rapports scientifiques, à commencer par ceux du Giec, recommandent ce type de « solutions fondées sur la nature » – c'est le terme consacré – pour lutter contre les inondations. Et ce, à l'heure où le réchauffement climatique aggrave les pluie diluviennes qui entraînent crues et inondations de ruissellement, à la fois en zone urbaine mais aussi… en zone agricole. *« Or ce risque de ruissellement non urbain a longtemps été négligé et il est rarement cartographié,* relève Pierre Kolditz, juriste au sein de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies, la FNCCR. *Mais face aux inondations à répétition, les collectivités sont de plus en plus nombreuses à se saisir du problème. »* Ainsi, un an après les inondations massives du Pas-de-Calais, la métropole du Grand Calais vient de lancer un programme de plantation de 5 000 mètres de haies et 800 mètres de fascines dans plusieurs communes. *« L'enjeu des solutions fondées sur la nature, qui peuvent accompagner des solutions plus techniques, est de faire en sorte que la goutte d'eau s'infiltre là où elle tombe,* résume Sandrine Potier, de la FNCCR. *Les collectivités n'ont pas toujours conscience de l'efficacité de ces aménagements, d'autant qu'ils vont à l'encontre de la pratique qui a longtemps prévalu d'évacuer la pluie le plus rapidement ailleurs… au risque de créer un effet siphon et de favoriser le risque d'inondations en bout de chaîne. »*

Changement de culture, coût des études… les freins sont nombreux. Mais c'est bien l'intervention sur du foncier privé qui demeure le nerf de la guerre. À ce titre, la loi permet aux collectivités locales soit de conclure un contrat avec le propriétaire d'un terrain, afin qu'il s'engage à réaliser des aménagements, soit d'intervenir directement. C'est ce deuxième choix qui a été fait par le Siah, nécessitant un travail de longue haleine.

Il faut dire que le projet envisagé initialement était de plus grande ampleur, avec une haie de 400 mètres placée derrière les habitations et pas seulement le long de la route. Mais un tel aménagement aurait grignoté plus de 800 m² de terres. Impensable, pour l'agriculteur concerné. *« Il faut aussi savoir que les habitations datent de quelques dizaines d'années et ont été construites sur des trajectoires de ruissellement »,* souligne ce dernier auprès de *La Croix*. Une configuration classique dans une France toujours plus artificialisée.

Finalement, l'essentiel des plantations a été réalisé sur du domaine public, et la haie n'a grignoté que quelques mètres cubes de terre agricole. En raison de la négociation, trois ans se sont écoulés entre l'étude et la plantation de la haie, pour un coût de 15 800 €. *« Un tel délai peut paraître effrayant pour un si petit projet,* reconnaît Christophe Lanier. *En même temps, il faut du temps pour aboutir à une solution à l'amiable. On ne peut pas imposer des changements de pratiques du jour au lendemain. »*

Camille Richir

Les multiples bénéfices des haies

Comme d'autres « solutions fondées sur la nature », les haies apportent des bénéfices multiples : protection des animaux et des cultures, habitat pour la biodiversité, stockage de carbone, production de bois, protection des sols contre l'érosion… Leur rôle en matière d'infiltration de l'eau peut aussi limiter les effets des phénomènes de sécheresse. Enfin, elles contribuent à la qualité de l'eau, leurs racines agissant comme un filtre. En Europe, la réglementation interdit de tailler les haies pendant la période de nidification des oiseaux, de mi-mars à mi-août. En cas de non-respect, les exploitants agricoles s'exposent à une réduction de 3 % sur le montant de leurs aides PAC.

essentiel

Allemagne

Une nouvelle année de récession

L'Allemagne enregistre une diminution de 0,2 % de son PIB sur 2024, d'après une estimation de l'Institut Destatis, l'équivalent de l'Insee outre-Rhin. Le pays, qui demeure la première économie de l'Union européenne, subit ainsi une deuxième année consécutive de diminution de sa richesse nationale. La baisse s'explique notamment par une diminution des exportations, piliers de la réussite économique du pays. Des économistes craignent que cette récession se poursuive en 2025.

Union européenne

Stéphane Séjourné veut vite réouvrir des mines de métaux rares

Stéphane Séjourné, le commissaire européen chargé de la souveraineté industrielle, a annoncé mardi 14 janvier sa volonté de *« faciliter »* l'attribution de permis *« d'exploitation ou de recherche minière »* en métaux rares, à travers l'Europe. Le commissaire français est motivé par des enjeux de souveraineté industrielle, alors que les métaux et terres rares sont essentiels pour l'automobile électrique et les énergies renouvelables. Les 8 et 9 janvier, Stéphane Séjourné s'était rendu en Roumanie où il avait annoncé que neuf projets d'exploitation dans ce pays étaient à l'étude.

2 % d'inflation moyenne en France sur l'année 2024.

Il s'agit d'un net ralentissement de la hausse des prix après une augmentation moyenne de 4,9 % en 2023 et de 5,2 % en 2022. Cette baisse générale du taux d'inflation provient notamment du ralentissement des prix de l'alimentation (qui ont augmenté de 1,4 % en 2024, après avoir bondi de 11,8 % l'année précédente) et de l'énergie (+ 2,3 %, après + 5,6 % un an plus tôt). Selon l'Insee, l'inflation continuera à se replier en 2025, avec un niveau attendu de 1 % en juin prochain.

sur la-croix.com

Pommiers et agroécologie : des avancées expérimentales